

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU GROUPEMENT D'ACTION CONTRE LEMANPARC  
DU 23 NOVEMBRE 1995  
A L'AULA DU COLLEGE DE CLOS BEGUIN

Le président, M. VALLET, ouvre la séance à 20.15 h. et présente l'ordre du jour : Lecture du P.V. de la séance du 23 novembre 1994 - Rapport du président - Rapport du trésorier et vérificateur des comptes - Approbation des différents rapports - Election du comité - Divers. Il remercie tous les membres du groupement, au nombre de 50, qui sont venus assister à l'assemblée générale.

Mme Buchmann lit le P.V. de l'assemblée générale du 23 novembre 1994. Aucune remarque n'est faite.

Rapport du président

Le comité du groupement a tenu trois séances de travail au cours de l'année 1995. Le Tribunal administratif tardant à rendre son jugement dans l'affaire de Lémanparc, nous continuons à attendre sa décision. Il y a eu plusieurs articles dans la presse relatant l'exaspération de plusieurs personnes qui trouvent que la procédure devrait être accélérée.

Le même argument revient toujours : pourquoi ne permet-on pas l'investissement de 150 millions créant des centaines d'emplois dans une région très touchée par le chômage.

Le texte préparé par M. Bohren et M. Greset pour la Conférence de presse du 8 septembre 1995 a été approuvé par le comité tout entier. Il est évident que l'implantation de grandes surfaces en périphérie a des effets nocifs sur les centres urbains.

Rapport du trésorier

M. GRESET fait part de l'état des comptes du 1er novembre 1994 au 31 octobre 1995. La fortune s'élève à fr. 13'847.49 contre fr. 8'622.- en 1994, soit une augmentation de fr. 5'225.-. Les cotisations ont diminué de 48 %, soit fr. 6'929.- au lieu de fr. 13'266.-. Sur environ 265 adhérents, nous avons reçu les cotisations de 138 membres, 45 personnes contre 96 ont envoyé des dons et M. Greset remercie chaleureusement tous les donateurs et tous ceux qui ont payé leur cotisation.

Les dépenses se sont élevées à fr. 1'703.-, dont 1'600.- en frais de photocopiés pour la conférence de presse. Si nous devons recourir au Tribunal fédéral, nous aurons encore plus besoin de l'appui de tous nos membres.

M. Muller et Mme Hélène Wolf ont remplacé Mme Vallet et Mme Morier comme vérificateurs des comptes. M. Muller atteste de la parfaite tenue des comptes, qui sont approuvés sans contestation.

Election du Comité

L'élection du Comité ayant lieu tous les deux ans, il n'y a pas de réélection cette année, M. Vallet présente la candidature de

Mme Janine DROZ comme nouveau membre du Comité, acceptée sans discussion.

M. Vallet donne la parole à Me HALDY qui fait un résumé de la situation jusqu'à maintenant. Il relate que le Groupement a recouru au Tribunal administratif au début de l'année 1994, ainsi que deux autres groupes d'opposants. Il a fallu d'abord prouver que le Tribunal administratif était compétent pour s'occuper de ce dossier et ce n'est qu'au début de 1995 que le dit Tribunal a réagi. M. RIBI, ~~de l'EPFL~~, que nous <sup>avons</sup> ~~avons~~ contacté, a souligné que le rapport d'impact de Bonnard et <sup>Wurzel</sup> Gardel, datant de 1989, sur le trafic routier, était complètement dépassé. En septembre 1995, le Tribunal administratif a pris acte de ce rapport mais, en raison d'une surcharge de travail, il n'y aura pas de décision prise avant la fin de l'année. En plus, il demande encore d'autres documents sur le rapport d'impact et une étude sur Sântispark.

Les perspectives d'avenir ne sont pas trop défavorables et le Tribunal administratif ne se laissera pas influencer par des pressions extérieures. Dans l'hypothèse d'un recours au Tribunal fédéral, Me Haldy préconise de s'unir avec les deux autres avocats, Me Ballenegger et Me Bovay pour être plus efficaces et également pour réduire les frais. Les membres présents à l'assemblée sont unanimement d'accord de recourir au Tribunal fédéral, s'il y a lieu, et de s'allier avec les autres opposants.

M. GRESET explique comment Lémanparc n'est pas une solution au chômage. A l'aide de transparents, M. Greset présente des graphiques montrant la dégradation des finances du Canton de Vaud et l'augmentation du nombre des chômeurs. En plus, Migros ne pourra ouvrir son supermarché avant cinq ans, ce qui n'offre pas de solution valable au problème du chômage.

Si la Migros investit 150 millions pour Lémanparc, il est bien évident que l'argent doit rentrer dans leur caisse d'où nécessité d'attirer les clients par tous les moyens. Pour la Commune de St-Légier, il n'y aurait que fr. 180'000.- de recettes et la création d'emplois ne concernerait que des personnes peu qualifiées. Par contre, L.P. attirera des gens qui feront 40 à 50 km pour venir s'approvisionner d'où nuisances de trafic insupportables et pollution. En plus, Migros, pour compresser les dépenses, ne prendra pas des entreprises de la région pour la construction.

Une vidéo sur un hypermarché à Avallon, en France, est présentée montrant la colère des commerçants mais tout le monde accourt de loin à la ronde pour faire ses courses au Mammouth.

Sur six boucheries, quatre ont été fermées, et les paysans vendent leur bétail avant l'engraissement total, faisant ainsi baisser le prix de la viande.

En conclusion, M. Vallet remercie les membres du groupement qui nous accordent leur appui, Me Haldy pour sa précieuse collaboration et le comité pour leur travail.

La séance est levée à 22.40 heures.

fg

30.11.1995